

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

AMENAGEMENT DE PASSAGES
A NIVEAU SUR VOIE SNCF.

85 042

DATE DE CONVOCATION

22 MAI 1985

DATE D'AFFICHAGE

22 MAI 1985

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 27

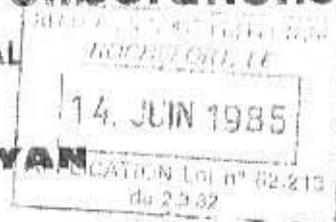
Nombre de votants 31

Abstentions : 2

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN



L'An mil neuf cent quatre vingt cinq
le quatre juin

à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET -
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAPAYE - BUCHET, Adjoints
MM. BARBAT - BIROLLEAU - CANDAU - COUNIL - GEOFFROY - LE GUEUT -
MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - ROUDOT - THOMAS -
Mmes BARRAUD-DUCHERON - CENAC - DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN -
GAUDIN

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BERNARD par M. FABER
MOST par M. DAUZIDOU
LAPERCHE par M. BARBAT
REVOLAT par M. MARCONI

Absents : MM.
- Mme JEAN
- M. LACOTTE
Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La S.N.C.F. envisage de réaliser un programme d'aménagement des passages à niveau situés sur la voie reliant ROYAN à SAUJON.

Il est donc nécessaire de prévoir la suppression d'ouvrages et la mise en automatique de certains autres.

En ce qui concerne la commune de ROYAN, deux passages à niveau seraient supprimés, le troisième ferait l'objet d'un aménagement particulier. La S.N.C.F. participe jusqu'à concurrence de 700.000 Fr. par passage supprimé.

Pour le passage à niveau situé Bd Franck Lamy, plusieurs solutions peuvent être envisagées :

- 1°/ Création d'un passage supérieur, coût : 4.700.000.F.
- 2°/ Création d'un passage inférieur, coût : 12.700.000 F.
- 3°/ Modification du tracé actuel et prolongation de la rue Bel Air : coût 900.000 Frs.
- 4°/ Suppression du passage à niveau existant et création d'une voie reliant le passage à niveau de la décharge contrôlée à la rue Bel Air : coût 5.000.000 Frs.

Pour le passage à niveau de la décharge contrôlée, la solution consiste à l'aménager afin de permettre un raccordement routier avec la rue Bel Air.

Le passage à niveau situé en bas de la rue Samuel Besançon sera supprimé.

Dans tous les cas, afin de permettre aux Services S.N.C.F. de terminer leurs études, il appartient à la Ville de ROYAN de retenir une solution d'aménagement sachant que la participation S.N.C.F. pour un investissement conduisant à la suppression d'un passage à niveau peut atteindre 700.000 Frs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M.le Rapporteur
Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du
22 Mai 1985,
Vu la nécessité d'améliorer les conditions de circulation
Vu l'intérêt des aménagements à réaliser sur la ligne ROYAN SAUJON

DECIDE :

- de donner un accord de principe à la solution N°3 consistant à l'aménagement du passage à niveau existant et au prolongement de la rue Bel Air avec suppression du passage à niveau rue Samuel Besançon pour un montant de 900.000 Frs, sous réserve de la participation financière de la S.N.C.F.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM.les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,
Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]